

Robert Garcia
député

1

Résolution
(5055 Centre de Musique Amplifiée, 20.03.03)

La Chambre des députés et des députées,

- saluant le vote du projet de loi 5055 sur un Centre de Musique Amplifiée sur la friche industrielle de Belval-Ouest,
- rappelant la motion unanimement adoptée par la Chambre invitant le gouvernement à soumettre sans déphasage trop important les deux projets de loi relatifs à la construction, resp. à la gestion d'infrastructures culturelles,
- considérant la présentation de la proposition de loi 4737 portant création d'un établissement public nommé «Centre de créations et d'évènements musicaux Janis Joplin»,
- prenant acte du dépôt, le 11 mars 2003, du projet de loi 5103 portant création d'un établissement public nommé «Centre de Musiques Amplifiées», projet de loi qui actualise et précise les dispositions de la proposition de loi citée,

décide

- d'évacuer le plus rapidement possible le projet de loi 5103 portant création d'un établissement public nommé «Centre de Musiques Amplifiées», sous condition qu'un tableau sur les coûts financiers prévisionnels de la gestion soit ajouté au texte du projet de loi.

Robert Garcia

BAUSCH F.

GIRAC.

WAGENER R.

HUSS J.